

CONDITIONS GENERALES DEVENTE

1-GENERALITES

Les conditions générales de vente sont remises a chaque client. Toute commande passée sous quelque forme que ce soit, emporte et implique de plein droit de la part du client, l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

2- PRIX

Les prix indiqués sont les prix unitaires hors taxe en euros et s'entendent départ entrepôt, sauf indication contraire.

Les couts de transport et d'assurance sont à la charge de l'acheteur . Les frais de transport sont les suivants: En

France métropolitaine, en Belgique et en Suisse forfait de 8.90 euros pour toute commande inférieure à 15 pièces.

Franco de port pour toute commande supérieure à 15 pièces.

3-LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sur la commande sont indicatif. La SAS BBHP ne peut être tenue responsable des conséquences d'un retard de livraison. Les livraisons sont réputées conformes aux commandes sauf réclamation du client dans un délai de 8 jours.

4- PAIEMENT

Les factures adressées aux clients sont payables à 30 jours date de la facture sans escompte. Des intérêts de retard au taux minimum prévu par la loi N°93-1442 du 31 Décembre 1992 seront appliqués aux factures non réglées à l'échéance. BBHP se réserve le droit de suspendre ou de résilier toute commande en cas de non paiement ou de retard de paiement. En cas de non paiement d'une facture après mise en demeure, une procédure contentieuse pourra être engagée et le règlement des frais d'intervention, frais juridiques et intérêts légaux sera à la charge du débiteur.

5- RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi du 12 Mai 1980(N°67503)relative à la réserve de propriété, toute marchandise livrée restera la propriété de BBHP jusqu'au paiement intégral de la facture. En cas de saisie de la marchandise par un tiers , l'acheteur

devra faire mention de la clause de réserve de propriété du vendeur et nous aviser sans délais, a défaut de paiement, et huit jours après une mise en demeure de restituer la marchandise restée sans effet, BBHP pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser un inventaire des marchandises détenues par l'acheteur qui devra les restituer à la première demande.

6- GARANTIE

Nos marchandises sont garanties pour une période de 2 ans à compter de la date d'expédition contre tout vice de fabrication. Les dommages causés aux pièces par une utilisation incorrecte ou une détérioration accidentelle ne relève pas de cette garantie. Celle-ci est accordée exclusivement aux revendeurs de nos produits. Tout échange au titre de cette garantie est subordonné au retour de la pièce défectueuse et de la description écrite du défaut observé pour être recevable. Aucune autre demande de dédommagement n'est opposable au fournisseur. Les frais de retour sont à la charge de l'opticien.

7- RETOUR-ECHANGE DE MARCHANDISE

Aucun retour ou échange de marchandise ne sera accepté sans autorisation écrite préalable de la société BBHP. Toute marchandise retournée devra être envoyée avec un accusé de réception. Les marchandises qui ne nous parviendraient pas ne feront pas l'objet d'avoir ou d'échange.

8- CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA MARQUE ET DES PRODUITS

L'acheteur ne peut prétendre à aucun droit sur la marque et logos propriétés de BBHP. Toute utilisation publicitaire de la marque ou logos doit être soumis l'approbation préalable de BBHP.

9- CONTREFAÇON

Toute forme de contrefaçon dans le sens le plus large du terme, directement ou indirectement est formellement interdit. Il est convenu entre les parties et cela à titre de clause pénale irréductible et par application de l'article 1152 du code civil, qu'une indemnité de 620 euros sera due par exemplaire résultant de contrefaçon.

10-ATTRIBUTION DE JURIDICTION

A défaut de solution amiable en cas litiges ou autres, les tribunaux du siège français de BBHP figurant en tête des présentes sont seules compétents, même en appel de garantie ou de pluralités de défendeurs. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.